

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51 ;
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2026 ;
- Vu l'arrêté du 21 janvier 2026 nommant le jury du concours externe de l'agrégation, section géographie, session 2026 ;
- Vu la proposition de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : est nommé pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examineur spécialisé

M. Fabrice ARGOUNES
Personne à compétences particulières

Académie de NORMANDIE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 22 avril 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

